

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 12 novembre 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- présents : Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Monsieur Eric ELKOUBY ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER
- Excusé(s) : Monsieur Mathieu CAHN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF
- Absent(s) : Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Nicolas MATT
- Rapporteur : Madame Isabelle DOLLINGER

N° CP/2018/372 - 52010 - Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics
Proposition de financement et d'un projet de convention de co-maitrise d'ouvrage en vue de la construction d'une chaufferie biomasse sur le site du collège de BRUMATH et d'un réseau de chaleur technique desservant le collège, le Gymnase, les écoles Robert Schuman et les Cigognes, ainsi que le futur accueil périscolaire

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- de la construction en commun avec la Ville de Brumath et la Communauté d'Agglomération de Haguenau, d'une chaufferie collective biomasse et un réseau de chaleur technique entre plusieurs de leurs bâtiments sis sur le territoire de Brumath ;
- d'approuver le plan de financement de ce projet, soit 1 160 000 € HT, dont 308 212 € HT à la charge du Département, 280 256 € HT à la charge de la Ville de Brumath et 571 532 € HT à la charge de la Communauté d'Agglomération de la Ville d'Haguenau ;
- de la prise en charge par le Département, de la totalité de la T.V.A et de sa récupération via le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) ;
- de la réalisation de ces travaux sous la forme d'une co-maitrise d'ouvrage, le Département étant le maître d'ouvrage désigné ;
- de l'application du régime de l'indivision aux ouvrages construits entre les trois maîtres d'ouvrage en application de l'article 2 II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique ;

- d'approuver les termes du projet de convention de co-maitrise d'ouvrage joint à la présente délibération, concernant la construction d'une chaufferie collective biomasse sur le site du collège de Brumath et d'un réseau de chaleur technique desservant le collège, le Gymnase, les écoles Robert Schuman, les Cigognes et le futur accueil périscolaire, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Ville de Haguenau et la Communauté d'Agglomération de Haguenau ;
- du principe de l'exploitation, la maintenance et l'entretien de la chaufferie par un prestataire extérieur, choisi suite à mise en concurrence, dans le cadre d'une convention de groupement de commandes à conclure entre les trois maîtres d'ouvrage, dont le coordonnateur pressenti serait la Ville de Brumath ;
- d'autoriser son président à signer ce projet de convention de co-maitrise d'ouvrage.

Non participation au vote : Monsieur Etienne WOLF

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20181112-lmc1121417-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 19/11/18